L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. [illegible], RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.

MERCREDI MATIN, 3 SEPTEMBRE.

FEUILLETON.

LA MAISON DU BON DIEU.

(NOUVELLE)

PAR CHARLES DESLYS

Au docteur Gemeyes.

VI—Suite.

"Mais d'abord, il faut que j'achève. Notre intimité durait depuis quelques mois. J'étais l'hôte assidu de la maison. Quand j'arrivais, la petite Marthe me sautait au cou, m'embrassait. Kérouan m'appelait son ami. Oh! Gérard! que mon exemple te serve de leçon. Dans notre France, on fait trop bon marché de l'honneur conjugal. Serrer la main d'un honnête homme et le tromper, séduire sa femme, cela passe pour un jeu. Non! c'est une lâcheté, c'est un crime!

"Dieu m'est témoin que je ne l'ai pas commis.

"Je vais mourir, on ne ment pas à l'heure de la mort.

"Mais qui m'ouvrit les yeux? qui m'arrêta sur le bord de cet abîme couvert de fleurs, où nous nous étions entraînés tous les deux? Ce fut elle! ce fut Hortense!

"Je la vois, je l'entends encore me dire: "Georges, vous m'aimez, je vous aime.... Fuyez-moi!.... Partez!" Peut-être n'en aurais-je pas eu le courage. La passion m'emportait, sa volonté triompha de la mienne. Je demandai à passer en Afrique, j'allais partir. Par malheur, en récompense même de mon sacrifice, l'exigeai une dernière entrevue. Elle y consentit.

"Des soupçons avaient été jetés dans l'esprit de Kérouan. Il feignit un voyage. Ah! pourquoi ne s'était-il pas caché? pe nous avait-il pas entendu? C'était la nuit. Le berceau de Marthe était là entre nous. Comment n'a-t-il pas compris que sa mère n'était coupable!

"Mais non! non! des amis perfides l'avaient exaspéré, le poussaient. Il apparut tout à coup, me provoqua, m'insulta. C'est contre lui que je me suis battu, c'est lui qui m'a tué.

"Mon fils, garde-toi de tout ressentiment. Il était dans son droit. Je lui pardonne. Et puisse-t-il me pardonner un jour, il est plus à plaindre que moi!

"En tombant j'avais vu le désespoir sur son visage. Vainement je voulus lui parler, le désabuser. "Je ne vous croirais pas!" m'a-t-il répondu. Et comme je l'adjurais au nom de sa fille, il s'est penché vers moi, il m'a dit à voix basse, avec un sourire de damné: "Ma fille! mais vos lettres m'ont appris que depuis longtemps sa mère me trompait.... Est-ce que c'est ma fille?"

"Ce doute, c'est un trait mortel qu'il emporte dans son cœur. Je sais qu'il est parti. On ignore sa retraite. C'est un Breton, c'est un vieillard. Je le connais; il est capable de ne jamais revoir son enfant. Hortense était pauvre. Peut-être sera-t-elle déshéritée! Les parents de son père sont des gens avides et sans cœur. C'est par leurs machinations que la catastrophe est arrivée; sans doute ils continueront leur œuvre infernale. Je pressens, j'entrevois l'avenir, pour ces deux pauvres femmes que j'ai perdues, toutes sortes de précautions et de calamités. Gérard, comprends-tu quel est ton devoir!

"Aussitôt après la lecture de cette lettre, tu retourneras à Paris, tu iras à Versailles. Informe-toi. De la discrétion, de la prudence. C'est une mission délicate que je te donne. Si Kérouan avait oublié, et je le demande à Dieu, ne te montre pas, ne te nomme pas. Que personne ne puisse soupçonner ton rôle. Mais il se peut qu'il soit mort et que sa veuve reste dans la détresse. Dans ce cas, va droit à elle et tends-lui la main.

"Tu viens au nom de ton père; tu n'as pas à rougir de lui. La moitié de ma fortune appartient à Hortense. Ce ne sera pas un don, c'est une dette. Elle est fière et refusera très probablement; mais elle a une fille, une fille qui promettait d'avoir la beauté de sa mère et, mieux encore, l'âme qui l'animait. Pour la contraindre à tout partager avec toi, offre-lui notre nom, deviens son mari.

"Quel mot viens-je d'écrire..... Eh bien! oui, c'est mon vœu. Je ne t'en impose pas la loi.... Une prière, un rêve! Je sens la mort qui s'approche. Le repentir, mille angoisses assiègent mon esprit. Mais dans cette nuit qui déjà m'environne, une lueur d'espérance a brillé.... une nouvelle aurore.... une révélation de l'avenir.... Toi, l'époux de Marthe.... La fille d'Hortense que j'ai tant aimée, que j'ai su respecter!.... Il me semble que je revivrai dans mon fils afin de réparer le mal que j'ai causé. Oui, c'est une inspiration du ciel! Oublie que je suis tombé sous les coups de son père. Quand je le retrouverai là-haut, dans le séjour de pardon, de vérité, j'aurai la joie de lui dire: "Voyez! nos enfants sont unis. A ma dernière heure, c'est moi qui les ai fiancés. N'en doutez plus, votre femme était restée digne de vous, votre fille est bien votre fille!"

"Courage donc, Gérard, et puisse-tu réussir. Si je n'ai pas la suprême consolation de te presser contre mon cœur, plus tard, dans six ans, lorsque tu liras cette lettre, sache que mon âme est avec toi, que mon ombre t'accompagne, qu'elle te seconde et te bénit....

"P.-S. Il y avait dans la maison de Kérouan une servante nommée Yvonne.—Elle était toute dévouée à sa maîtresse, elle adorait l'enfant. C'est cette brave Yvonne qu'il faut retrouver tout d'abord; c'est par elle que tu sauras tout."

VII

Après cette lecture, Gérard resta pensif. La lecture se répétait, se gravait dans son esprit.

Devant ses yeux se succédaient, revivaient toutes les scènes qu'il avait évoquées du passé.

Une vision, un rêve.

C'était la nuit. Au dehors, dans la maison, régnait un profond silence.

Quel temps s'était-il écoulé? Gérard n'aurait su le dire.

Sous le souffle du vent la fenêtre avait fini par s'ouvrir toute grande, et la bougie s'était éteinte.

Il ne songea pas à la rallumer, heureux de se sentir encore plus seul avec le souvenir de son père.

A la clarté de la lune, qui dissipait à demi les ténèbres ou la chambre était maintenant plongée, il le revoyait.... sur le lit de mort et lui parlant de ce devoir encore inconnu.

—Je le connais maintenant, murmurait Gérard, et tu peux reposer en paix, mon père je t'obéirai.

Puis le colonel apparaissait, revêtu de son brillant uniforme.... A ses côtés, deux ombres, deux femmes.... Hortense!.... Marthe!.... Gérard ne les avait jamais vues, et cependant il se les figurait, il les reconnaissait. L'enfant surtout.... Une charmante enfant, disait la lettre. Ce devait être maintenant une jeune fille.... Elle allait avoir une grande influence sur sa vie.... Ne lui était-elle pas destinée, fiancée par la volonté du mort. "Qu'elle soit ta femme!" répondit-il. Et tout ému, son fils lui répondait:

—Oui, père.... mon cœur est libre.... il t'appartient, il lui appartient comme tout mon être.

La chère ombre souriait comme rassurée, comme satisfaite, et Gérard se complaisait à la pensée de ce lieu mystérieux, de cet engagement étrange avec cette inconnue dont la veille encore il ne soupçonnait même pas l'existence et qui ignorait encore la sienne.

Mais il se pouvait qu'elle fût heureuse auprès de son père, attirée de sa mère.... et, qui sait même, déjà promise à un autre.

Eh bien! dans ce cas-là, le fils du colonel se conformerait à la ligne de conduite qui lui était tracée. Il n'interviendrait pas, il ne se montrerait pas. Marthe ne verrait en lui qu'un étranger, un indifférent; mais il la suivrait de loin, veillant sur elle, et, faute de pouvoir l'aimer comme un mari, du moins il l'aimerait comme un frère.

Mais, rien qu'à cette supposition son cœur se serrait. Une tristesse singulière, un regret douloureux envahissait son âme; et tout bas, d'une voix suppliante et tendre, il disait ce nom:

— Marthe! Marthe!

Puis c'était d'autres tableaux. L'apparition de cet époux irrité, de ce Kérouan si terrible!.... Le duel fatal où M. de Néris était tombé sous ses coups.

A ce souvenir, Gérard avait un mouvement de colère, de vengeance.... Mais il se calmait aussitôt, son père lui-même ne commandait-il pas le pardon et l'oubli.

Lorsque Gérard rouvrit les yeux, le soleil montait à l'horizon.

Il avait dormi dans un fauteuil, le front dans sa main, le coude sur la table où la lettre était ouverte.

En quelques minutes, il fut prêt, il descendit.

Déjà le docteur et sa femme étaient levés. Ils l'attendaient.

— Quand pars-tu? demanda celui-ci.

— A l'instant, répondit Gérard.

— Bien, mon enfant. Si je puis t'être utile, tu peux compter sur moi.

— Sur nous! fit madame Jourdal.

Et Gérard de Néris s'était mis en chemin.

VIII.

Il est à Versailles des quartiers presque déserts, de larges rues silencieuses et froides où, depuis la fin du dernier siècle, la vie semble s'être arrêtée.

A voir leurs grands hôtels aux murailles sombres, aux fenêtres à peine ouvertes, aux portes closes, on dirait autant de palais de la Belle au bois dormant.

Telle était la rue où venait d'entrer Gérard; telle était la maison devant laquelle il fit halte.

La maison désignée dans la lettre, la maison de Kérouan.

Elle paraissait inhabitée, plus sombre encore que toutes les autres.

A la vérité, il n'était encore que sept heures du matin.

Amené à Paris par le train de nuit, Gérard avait repris aussitôt le chemin de fer de Versailles. Il arrivait.

Son père lui recommandait la plus grande prudence. Avant d'interroger qui que ce fût, il voulait examiner, voir par lui-même.

Vainement son regard s'était promené sur toute la façade.

Rébarbative et muette, elle ne lui apprenait rien.

Dans la crainte d'être remarqué, il passa outre, puis revint sur ses pas.

Une voiture de fournisseur ébranla le pavé sonore. Quelques domestiques se montrèrent çà et là. Au numéro 17, qui était celui de l'hôtel en question, rien n'avait bougé.

En face, s'élevait une bâtisse inachevée, avec des échafaudages, un enclos à claire-voie. On n'y voyait pas un ouvrier. C'était un dimanche.

—Là, pensa Gérard, je pourrais me cacher, attendre....

Mais, de l'autre côté, une ruelle attira son regard. Elle longeait le flanc gauche de la mystérieuse demeure qui était le but de son voyage. A l'autre extrémité, la campagne, un bois. Le jardin, très-probablement, se prolongeait jusque-là.

—Faisons le tour, se dit-il, en s'engageant dans la ruelle.

Elle était bordée par deux hautes murailles, dégradées par le temps, verdies par l'humidité; elle aboutissait à un de ces chemins sablonneux, une de ces promenades sans promeneurs qui sont à l'entour de Versailles.

Gérard ne s'était pas trompé, la maison du numéro 17 avait une sortie par là, une petite porte dans un mur plus bas, plus crevassé. A l'autre angle, une brèche permettait même de voir dans l'intérieur.

Sur la route, aux alentours, personne.

Une ardente curiosité précipita les pas du fils du colonel de Néris.

Il se hissa sur la pointe des pieds, il regarda par la brèche.

(A continuer.)

Médicaments.

NEW-FOUNDLAND BITTER.

CE BITTER est très remarquable par couleur claire et limpide et par son goût très agréable et aromatique. Sa saveur est légèrement amère et son action sur l'économie est excitante et généreuse. Il est doué d'une énergie vitale qui marque son empreinte salutaire sur l'estomac, le sang et le système nerveux. Il réveille la tonicité de l'estomac, imprime plus de puissance au système nerveux et augmente la richesse du sang. Il combat efficacement un grand nombre de maladies, et les enfants, les dames et les hommes peuvent en prendre sans avoir d'autre inconvénient à redouter que celui de bien se porter.

C'est un Apéritif.

et son action sur l'estomac est vive, excitante et soutenue. Il anime cet organe si important et dont l'heureux fonctionnement est indispensable pour avoir une bonne santé. Il augmente l'appétit, fait cesser les douleurs qui accompagnent souvent le travail digestif, arrête par la tonicité qu'il réveille dans l'estomac la formation des gaz qui se forment souvent pendant les digestions. Il extrait les phlegmes et les saburres qui empêchent une bonne alimentation et donnent un goût d'amertume très désagréable dans la bouche. Après son usage le foie dégonfle, la bile s'écoule plus facilement, et ceux qui sont fatigués par une constipation opiniâtre voient cette affection disparaître.

Tous les Médecins

et toutes les personnes qui ont soin de leur santé en font le plus grand éloge et le proclament sans pareil pour guérir la dyspepsie, la gastralgie, les embarras d'estomac, les crampes souvent si douloureuses et si tenaces. Il est surtout très avantageux pour les dames d'une santé délicate, qui, sans être malades à se mettre au lit, éprouvent souvent des défaillances et des faiblesses et ont un estomac fatigué et qui digère mal. Les enfants débiles et les convalescents devront en prendre plusieurs fois par jour, et les parents seront frappés de la rapidité avec laquelle, sous l'influence du NEWFOUNDLAND BITTER, la force remplacera la faiblesse et les couleurs vives et les pâles couleurs.

Détruire les Maladies

enracinées de l'estomac, les arrêter à leur début et surtout les prévenir est une propriété incontestable que toutes les personnes honnêtes et dignes de foi reconnaissent au NEWFOUNDLAND BITTER.

Pour la Poitrine

et pour les nombreuses affections des poumons, il agit sûrement par son action excitante et calmante en même temps. Il imprime plus de force à la respiration, calme la toux, fait cracher plus facilement dans les rhumes qui datent de longtemps, et fait disparaître les points douloureux qui occupent dans les maladies le devant de la poitrine.

Le Sang

est le suc nourricier, la chair coulante qui, comme dans toute l'économie fécondent les organes, comme les fleuves fécondent les vertes campagnes, comme le Nil féconde l'Egypte. C'est lui qui répare les pertes subies par les maladies, les excès et le travail. Avec un mauvais sang—faiblesse; avec un sang riche—force. Plus le sang contient de globules plus il est riche. Mais ces globules et toutes les autres parties du sang se forment au dépend des aliments. De même que le fermier qui veut ensemencer son champ cherche et trouve dans son grenier les graines qu'il lui faut pour les confier à la terre qui les lui rendra au centuple, de même le sang puise dans les aliments sa richesse et sa force. Mais pour que les aliments assent du sang riche, il faut qu'ils soient [illegible] digérés, bien élaborés. Elaborer et digérer [illegible] iments, tel est le rôle de l'estomac. Si le la ureur n'a pas bien cultivé son champ, rien ne poussera. De même si l'estomac est malade il digérera mal ou pas du tout. La charrue met le champ dans de bonnes conditions pour faire une bonne récolte. Le NEWFOUNDLAND BITTER remet l'estomac dans les meilleures conditions indispensables pour avoir de l'appétit et bien digérer. Le laboureur récolte du blé, du mais, du coton ou du sucre; celui qui, grâce au NEWFOUNDLAND BITTER a un bon estomac, récolte la santé, la force, le sang vif, les mouvements libres.

Quelle est la récolte qui vaut le mieux?

Quand les digestions sont rapides et bien faites le sang devient plus riche.

Aussi les Femmes Nerveuses

anémiques ou chlorotiques, les jeunes filles pales et ayant des palpitations de cœur, celles surtout qui ne sont pas encore femmes, et qui tous les mois éprouvent de fortes coliques et de vives douleurs dans les reins, doivent prendre quatre fois par jour du NEWFOUNDLAND BITTER. La rapidité avec laquelle agit le NEWFOUNDLAND pour activer le retard de certaines jeunes filles est vraiment remarquable, et beaucoup de personnes malades tous les mois doivent à ce bitter de ne plus rien éprouver. Cette action stimulante nous a été confirmée par trop de personnes dignes de foi pour que nous ne prenions pas la liberté de l'annoncer aux dames et aux jeunes filles, certains que nous sommes de leur rendre le plus grand service.

Les Habitants des Campagnes

minés par la fièvre, ayant la rate grosse, le sang pauvre, devront, s'ils ont la fièvre depuis longtemps, et s'ils n'ont pas pu la couper par le quinine, essayer le NEWFOUNDLAND BITTER. Nous connaissons des hommes très respectables qui nous ont dit ne s'être guéris qu'avec le NEWFOUNDLAND BITTER de fièvres très tenaces. Cela ne nous étonne pas, car le bitter contient des substances anti fébriles, et si on augmente la dose on est sûr de couper les fièvres et de se guérir radicalement.

Les habitants des campagnes qui sont privés de viande et de légumes frais, ceux qui boivent une eau croupissante et odorante, ceux qui se nourrissent de viande salée ou de riz, tous ces gens-là devront prendre tous les jours du NEWFOUNDLAND BITTER, qui soutiendra leur force et leur énergie et combattra l'action mauvaise de leur nourriture et du milieu dans lequel ils se trouvent.

Les personnes qui ont l'habitude de boire dans les bar et celles aussi qui par leur gêne d'affaires sont obligées de boire plus souvent qu'il ne faudrait pour leur santé, feront bien d'adopter comme liqueur de prédilection le NEWFOUNDLAND BITTER.

Jamais ce puissant tonique n'altérera ni ne brûlera leur estomac, et après son usage ils n'éprouveront ni envie de vomir le matin, ni langue sèche, ni haleine puante; ils n'auront ni perte d'appétit, aucun de ces symptômes enfin qui deviennent quelquefois si graves et qui attendent tôt ou tard ceux qui boivent en trop grande quantité des liqueurs fortes.

Exciter l'appétit, fortifier l'estomac, enrichir le sang, voilà la devise du NEWFOUNDLAND BITTER. 22 sept—

Fonderies Machines, &c.

FONDERIE SHAKESPEARE,

RUE GIROD,

Entre les rues Baronne et Dryades, Nlle-Orléans.

JOS. A. SHAKESPEARE, A. SMITH, S. SWOOP,

SHAKESPEARE, SMITH & CO.,

—successeurs de—

GEDDES, SHAKESPEARE & CO.,

FONDEURS de fer et de cuivre, Fabricants de toute espèce de Machines à vapeur, Moulins à sucre, Machines à centrifuge, Moulins à scie, Machines de dessèchement, Moulins à coton, Grilles, Devants de magasins, Colonnes, Ventilateurs et Poids de chassis. 1janv73—1an

Fonderie et Fabrique de Bouilloires D'ARMSTRONG,

Au coin des rues Erato et Peters, (ci-devant rue de la Vieille-Levée.)

W. J. J. ARMSTRONG.............Directeur.

— Fabricant de —

MACHINES A VAPEUR, MOULINS A SUCRE, MACHINES A DESSÉCHER, MOULINS A SCIE, Etc.

Bouilloires de toute espèce, Colonnes et Façades de bâtisses, en fer, Barres de grilles et toute espèce de fonte. [illegible]—1 an. Mtn

FONDERIE DE LEEDS,

ETABLIE EN 1825.

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des Bouilloires, des Moulins à sucre, des Chaudières à sucre, des Machines à dessécher, des Moulins à scie, des Presses à coton, des Vis de Newell, des Bouches à fourneaux, des Grilles; à exécuter toutes sortes de travaux d'habitations, de bateaux à vapeur et toute espèce de Machines pour le fond.

1mai—1an LEEDS & CO.

VAPEURS

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Les Vapeurs de la Malle de la Compagnie Générale Transatlantique entre New York et le Hâvre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No. 50, Rivière du Nord—

SAINT-LAURENT, capt. Rousseau, Samedi, 6 sep.
EUROPE, capt. Lemarié, Samedi, 20 Septembre.
VILLE-DU-HAVRE, capt. Surmont, samedi, [illegible] oct.
PEREIRE, capt. Danré, samedi, [illegible] octobre.

PRIX DU PASSAGE EN OR (y compris le vin) POUR BREST OU LE HAVRE:

Première cabine, $125; Seconde cabine, $75.

Billets d'excursion à prix réduits.

Ces steamers ne prennent pas de passagers d'entrepont.

Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen ou qui en reviennent en prenant les steamers de cette ligne évitent les risques inutiles de voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.

Pour fret ou passage, s'adresser à

GEO. MACKENZIE, Agent, 58, Broadway, New-York,
ou à L. GRAND, Agent,
nov—12t Gallier Court. Lettre H. N. O.

Compagnie de Ligne de Steamers d'Etat.

Steamers de premier ordre, à hélice, construits sur la Clyde, faisant le service régulier entre la Nouvelle-Orléans et Liverpool, et entre Glasgow et New York, savoir:

LOUISIANA,	de 2000 tonneaux,	capt. Stewart.
MINNESOTA,	2000	capt. Hamlin.
ALABAMA,	de 2400	capt. Flint.
PENNSYLVANIA,	2500	capt. Brace.
VIRGINIA,	de 2540	capt. Sadler.
GEORGIA,	de 2500	en construction.

Les steamers de cette ligne partiront

Pour Liverpool, comme suit:

MINNESOTA................Sept.——

De New York à Glasgow:

VIRGINIA..............——
GEORGIA...............——
PENNSYLVANIA.........MERCREDI, 3 Sept.

Il recevra du fret et signera des connaissements pour le Hâvre, Brême, Hambourg, Anvers, Rotterdam et tous les ports du Continent.

Des billets de retour, bons pour 12 MOIS, se vendent à des prix réduits, ainsi que des billets pour l'Angleterre et l'Europe.

Bons pour espèces sans charge extra.

Une servante de chambre et un médecin sont engagés sur chaque steamer. On n'a rien à payer pour leurs soins et pour les médicaments.

On vend ici des billets d'émigration aux personnes qui désirent les envoyer à leurs amis.

Ces steamers passent la barre en tout temps, sans détention.

Nouveau Tarif de passage en monnaie courante des Etats-Unis.

De la Nlle Orléans à	Chambre	Intermédiaire	Entre-pont	Aller et retour
Liverpool, et toutes les parties du Royaume Uni	$125 00	$80 00	$45 00	$230 00
Paris	145 00	80 00	45 00	240 00
Vienne	170 00	80 00	66 00	290 00
Hâvre, Hambourg, Anvers	135 00	55 00	40 00	220 00
Brême, Gothenburg, Christiana, Bergen, Copenhague, Malmo, Christiansand, Stavanger et Drontheim	145 00	80 00	45 00	240 00

Pour le trajet entier, retournant via Glasgow et New York, et de là par rail ou steamer (à l'option des passagers) pour la Nlle Orléans, ajouter $20 au tarif ci-dessus.

Certificats payés d'avance pour la Nlle-Orléans de	Chambre	Intermédiaire	Entre-pont	Aller et retour
Liverpool, et de toutes les parties de l'Angleterre	120 00	50 00	35 00	
Hambourg, Havre et Anvers	130 00	60 00	41 00	
Brême, Gothenberg, Christiana, Malmo, Christiansand, Copenhague, Stavanger et Drontheim	140 00	60 00	45 00	

Payable en monnaie courante des Etats-Unis.

Enfants au dessous de 12 ans, moitié prix, petits enfants gratis.

Pour fret ou passage, s'adresser à
A. K. MILLER & CO.,
Au No 30 de la rue Carondelet,
6oct— Agents.

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et la Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD reprendront leur service régulier comme suit:

	De Brême.	De la Nlle Orléans.
Strassburg..	10 sept.	11 octobre.
Hannover....	24	25
Frankfurt.....	8 octobre	8 novembre
Koeln..........	22	22

Les jours de départ (suivants) seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:

Chambres............................$150 en or.
Entrepont.................................. 40 "

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton,—au Hâvre ou à Brême:

Chambres............................$150 en or.
Entrepont.................................. 45 "

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:

Chambres............................$35 en or.
Entrepont.................................. 15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.

Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
3 août—1an Au No 47 de la rue de l'Union.

HAMBOURG.

Compagnie de Vapeurs Hambourgeois-Américaine.

Communication directe entre le Havre, Cherbourg, Hambourg et la Nouvelle-Orléans, par voie de Santander et de la Havane.

Les magnifiques steamers de la Compagnie:
Germania, Capt. Winzen,
Vandalia, Capt. Panzen,
Franconia, (neuf), Capt. Kuhlewein.

—Partiront comme suit—

De Hambourg.	Du Hâvre.	De Santander.	De la Nlle Orléans.
"Germania."			
Sept. 20	Sept. 23	Sept. 26/27	Octobre 29.
"Vandalia."			
Oct. 18	Oct. 21	Oct. 24/25	Novem. 26
"Franconia."			
Nov. 15	Nov. 18	Nov. 21/22	Décemb. 24
"Germania."			
Déc. 13	Déc. 16	Déc 19/20	Janv. 21/7

En partant de Hambourg, les steamers touchent au Havre, à Santander, à la Havane, et dans le voyage de retour ils touchent à la Havane, à Santander, à Cherbourg, (éventuellement au Havre), pour embarquer ou débarquer les passagers et le fret.

PRIX DU PASSAGE PAYABLE EN OR.

De la Nouvelle-Orléans à Cherbourg, à Santander, ou à Hambourg:

Première Cabine, $150—Entrepont, $45.

Du Havre, de Hambourg, de Southampton, de Santander à la Havane ou à la Nlle-Orléans:

Première Cabine, $150—Entrepont, $40.

On peut obtenir des billets de passage du Havre, de Hambourg, de Southampton, de Santander, etc., en s'adressant aux soussignés.

On signera des connaissements pour tous les ports du continent entre le Havre et Cronstadt.

MM. Focke Wilkens & Co., à Galveston, et M. Ernest Cucullu, à Mobile, ont été autorisés à signer des connaissements jusqu'au lieux de destination pour du fret expédié de Galveston ou de la Mobile en transbordements sur les steamers de la Compagnie de la Nouvelle Orléans.

Pour plus amples informations, s'adresser à
WILLIAMS, RUFERTI & CIE,
Agents-Généraux,
180, Rue de la Commune.
C. B. RICHARD & BOAS,
Agents-Généraux de Passage,
61, Broadway, New York.
F. BROMBERG, Mobile,
Agents pour le Passage. 3août—10m

Pour New York, directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE

Des steamers suivants

NEW ORLEANS,
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,
ST-LOUIS.

Le steamer

CORTES,
Kemble, commandant,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse
SAMEDI, 6 Sept., à 8 h. A. M.

Passage....................$30.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
mai—1an Rue Carondelet, No 41.

POUR PHILADELPHIE, via LA HAVANE—Départ, LUNDI le 8 septembre, à 4 P. M.,

Portant la malle des E. U.

Le beau steamer, de première classe

YAZOO,
capt. Barrett,

Pour frêt ou passage, s'adresser à
EDW. A. YORKE, Agent,
Encoignure Carondelet et Gravier.

Le steamer JUNIATA, capt. Catherine, suivra et partira à son jour régulier.

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE, A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à huit heures A. M.

Des billets de commutation pour 50 milles à fin, et des billets pour toutes les stations sur le chemin, sont vendus au bureau des soussignés.

Tout fret doit être payé d'avance.

Le fret pour le chemin ou les débarcadères du Tèche est livré à la Nlle Ibérie ou St-Martinville. Le fret pour tous les débarcadères du Bayou Vermillion, est reçu toutes les (dimanches exceptés) de sept heures du matin à cinq heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.

[illegible]

GEO. PANDELY, Surintendant.

Pour fret ou passage s'adresser au coin des rues Bienville et Magasin.

Il ne sera point reçu de fret après 6 heures.

27 mai— CHS. A. WHITNEY & CO. Agents

GEO. MERZ.

BRASSERIE DU VIEUX CANAL,

Angle Toulouse et Villeré, Nlle-Orléans

PAR suite de la demande toujours croissante de ma BIERE et de mon ALE, j'ai placé, pour les marchands et les familles, une boîte d'ordres à l'entrée de la Bourse des Marchands, Passage de la Bourse, à côté des bureaux de MM. C. H. Girardey. Les ordres qu'on y déposera seront exécutés à toutes les heures du jour. 5juil3—1an

---

IMPORTATION DIRECTE.——Grand assortiment de Cigares, Cigarettes et Tabacs, à vendre à bon marché, chez

ED. L. ZELL & CO., à l'angle des rues Canal et Carondelet, Nlle-Orléans.

Operas—Tom Pouce—Brevas—Culebras—Non plus ultra—Conchas—Londres Chico—[illegible]—Imperial Chico—Londres Fino—Londres Corto—Conservas—Victorias—Imperial Grande—Sublimes—Regalia Rey—La Reina Chica—[illegible]

Pure Havane:—Operas—Londres Fino—Canelias—Culebras—Regalia Chica—[illegible]—Reina Victoria—Regalia [illegible]—Regalia Britanica—Reina Victoria.

Domestic:—Media Regalia—Londres Chico—Londres Corto—Londres Especial—Reina Victoria—Londres Fino—Trabucos—Operas—Brevas—After Breakfast—Manvilles—Pressados.

N. B.—Expéditions par express C. O. D.—Marchandises garanties correspondantes aux factures.—Prix les plus réduits du marché.—Les consommateurs de cigares, cigarettes et tabacs sont priés d'examiner notre stock avant de faire leurs achats ailleurs. Lundi—

VAPEURS.

Le Lac.

ARRANGEMENT D'ÉTÉ.

Steamers de la Malle des Etats-Unis entre Mandeville et la Nlle-Orléans.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer de marche et à basse pression

CREOLE,

Capitaine Hanover,

partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du convoi de 10 heures et demie du matin; le MARDI, à l'arrivée du convoi de 5 heures de l'après-midi; le MERCREDI, à l'arrivée du convoi de 5 heures du matin; le VENDREDI à l'arrivée du convoi de 3 heures de l'après-midi; le SAMEDI, à l'arrivée du convoi de 4 h. P. M., et le DIMANCHE, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie du matin.

Le LUNDI et le JEUDI le steamer ira jusqu'à l'Old Landing, sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. Il partira de l'Old Landing, pour le retour, le Mardi et le Vendredi, à 8 heures du matin; de Mandeville, tous les matins et tous les DIMANCHES SOIR.

Pour les excursions—le steamer partira, tous les DIMANCHES MATIN, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie, et sera de retour le soir du même jour.

Il ne sera positivement pas reçu de fret après le départ du convoi précédent celui à l'arrivée duquel le steamer doit partir.

Les voyages seront réguliers à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

C. M. SORIA, Agent,
1er mai Aux Nos 18 et 20 rue de l'Union.

Excursion du Dimanche et du Mercredi.

Compagnie de Paquebots Quotidiens de Mandeville et de la Nouvelle-Orléans.

Pour Mandeville, Louisbourg et Madisonville.

Le steamer à basse pression, de la malle des Etats-Unis,

CREOLE

Capitaine Wm. Hanover,

reprendra, pour les familles et autres, son service régulier du dimanche et du mercredi. Il partira, pour les susdites villes, le DIMANCHE de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain, au Lac, à l'arrivée des chars de sept heures et demie du matin, et le MERCREDI, à l'arrivée des chars de Neuf heures du matin. Il reviendra le soir, à temps pour les chars de sept heures.

Repas servis à toute heure, le restaurant et la barre ayant été affermés par H. Deligne.

Prix de l'excursion—aller et retour.........$1 00

Pour plus de détails, s'adresser à
C. M. SORIA, Agent,
20 mars—4m Nos 18 et 20 de la rue de l'Union.

Vicksburg.

Départ tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

NATCHEZ,

T. P. Leathers, capitaine, Sam. Ayles et C. Oriol, commis.

Pour Donaldsonville, Plaquemine, Bâton Rouge, Port Hudson, Bayou Sara, Fort Adams, Natchez, Vicksburg et tous les atterrages intermédiaires.

A Vicksburg le HY. TETE reliera avec les bateaux desservant les rivières Yazoo, Tallahatchie et Sunflower. Il fait aussi le service régulier de la malle.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
JNO. JANNEY, 128 Commune.
7sept—12m

TUNICA.

Pour Tunica, les débarcadères Fisher, New Texas, Bayou Sara, Waterloo, Hermitage, Port Hudson, Baton Rouge, Plaquemine et les débarcadères intermédiaires, le paquebot

SELMA remplaçant le W. S. Pike,

de la malle des Etats-Unis, faisant le service deux fois par semaine—capitaine J. J. Brown, part tous les LUNDIS et VENDREDIS, à 5 heures P. M., pour Tunica. J. K. CARLIN, agent, au No 4 de la rue Tchoupitoulas. 2mai—

Paquebot Régulier des Opelousas.

Partira tous les MERCREDIS à 5 heures P. M.

Pour Opelousas, Washington, Port Barré, et tous les débarcadères de l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le nouveau et beau bateau à vapeur PERSEVERANCE, capitaine H. H. Broad; commis, J. H. Schmidt, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à BRITTON & EPPLER, Agents, No 122 rue Gravier,

Agents, G. CARRIER, Washington,
J. DUBOURDIEU, Port Barré.

Bateau de la Nlle-Orléans et de Grand Ecore—Une fois par semaine.—Le bateau à vapeur ST-MARY, capitaine Jno. C. Mitchell; Cha. C. Hamilton et Tom J. Dewty, commis, partira tous les SAMEDIS, pour Grand Ecore, St-Maurice, Montgomery, les débarcadères de Durand et de Bulton, la Rivière aux Cannes, Alexandria, les débarcadères de Normand et de Barbin et tous les débarcadères intermédiaires.

M. W. JOYCE, No 12, rue Front.
J. K. CARLIN, No 4, rue Tchoupitoulas.
JNO. JANNEY, No 128, rue de la Commune
12fév—6m.

Bâton Rouge.

Paquebot de la Nouvelle-Orléans à la Côte, à Bâton Rouge et au Rail-Road de Grosse-Tête.

Partira tous les MERCREDIS à 10 heures A. M. et les SAMEDIS à 5 heures P. M.

Le bateau B. L. HODGE No 2, capitaine W. R. Greathouse, commis J. P. McElroy.—Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

1mars—1an R. O. MELANCON, 11, rue Conti

Paquebot Régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures P. M., et les VENDREDIS à 10 heures A. M.

Le bateau LIZZIE HOPKINS, Capitaine J. F. Aucoin, Commis P. A. Chariot,

Ce bateau recevra du fret pour tous les débarcadères du Bayou Lafourche jusqu'à Thibodeaux.

Ce bateau recevra du fret pour tous les débarcadères du bayou Lafourche y compris Lockport, Lafourche Crossing, Houma et Terrebonne, et vu l'état des eaux basses du Bayou, le bateau donnera des connaissements avec privilège de transférer son frêt.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
B. RIVET,
16 juill—1an No 20 rue Conti

CHEMINS DE FER.

Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Mobile et du Texas.

Dépôt des Passagers au pied de la rue du Canal.

A partir du 21 mai 1873,

Les trains partiront à 8 h. du matin et à 5 h. de l'après-midi.

Ils arrivent à 4 h. de l'après-midi et à 4 h. du matin.

Le train express de 5 h. du soir ne s'arrête qu'aux stations régulières.

TRAIN D'AGRÉMENT POUR LES VILLES DE BAIN.—Ce train part tous les jours (le dimanche excepté) pour Ocean Springs et les stations intermédiaires, à 4 heures et quart de l'après-midi, et part d'Ocean Springs pour la Nouvelle-Orléans tous les jours (le Dimanche excepté) à 6 heures du matin, s'arrêtant à toutes les stations intermédiaires.

C'est la seule ligne dont les WAGONS PULLMAN vont sans désemparer jusqu'à Louisville, St-Louis, Lynchburg et aux sources de la Virginie. Les trains se relient très exactement aux convois de toutes les routes populaires de l'EST, du NORD et de l'OUEST.

Billets à vendre coin Camp et Commune, vis-à-vis le City Hôtel ainsi qu'au Dépôt.

S. H. SCRANTON, Surintendant-Général.
E. P. SHUTE,
1er juin Agent général des tickets.

New Orleans, Mobile and Texas Rail Road.

Passenger Depot foot of Canal Street.

On and after May 26th 1873

TRAINS

will leave at 8 A. M. and at 5 P. M.
" arrive at 4 A. M. and at 4 P. M.

Express train stops only at regular stations.

COAST ACCOMMODATION TRAIN RUNS TO OCEAN SPRINGS.—Leaves New Orleans every day (Sunday excepted) for Ocean Springs and intermediate stations at 3:15 P. M.; Returning, leaves Ocean Springs daily (Sunday excepted) at 6 A. M.; Arrives in New Orleans at 9.10 A. M. —stopping at all way stations.

This is the only line running PULLMAN PALACE CARS through without change to Louisville, St. Louis, Lynchburg and Virginia Springs.

For tickets and information apply at office, corner Camp and Common streets, opposite City Hotel and at Depot.

S. H. SCRANTON, Gen'l Sup't.
E. P. SHUTE, Gen'l Ticket Agt.
an 1st—

Grand Chemin de Fer de Jackson.

Les trains partent et arrivent comme suit:

DEPARTS.		ARRIVÉES.	
Exprès.......7:30 A. M.		Exprès.......11:00 P. M.	
Malle.........5:55 P. M.		Malle.........9:45 A. M.	

Cette ligne est de beaucoup de milles plus courte, et transporte les voyageurs, de plusieurs heures plus vite, à tous les points du Nord et de l'Est. C'est aussi la seule sur laquelle il y a des chars Pullman jusqu'à Louisville et Saint-Louis, sans aucun changement. Il n'y a qu'un seul changement avant d'arriver aux principales villes du Nord et de l'Est. On achète les billets et obtient tous les renseignements au No 21 Camp, coin Commune, Nouvelle-Orléans.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur Général. 16jan—1an

Great Jackson Route.

Trains depart and arrive as follows: (From Depot foot of Calliope street.)

DEPART.		ARRIVE.	
Express..........7.30 A. M.		Express..........11.20 A. M.	
Mail.............5.55 P. M.		Mail.............9.45 P. M.	

This line is many miles the shortest, and many hours the quickest to all points North and East, and the only line running Pullman's Palace Sleeping Cars to Louisville and St-Louis, without change. Only one change to principal cities North and East. Tickets for sale and all information given at No. 21 Camp, corner Common streets, New Orleans.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager. jan14—1y

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, au lac, est établie à "Pension dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée.

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour.......25 cents.

Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour.

A partir de la susdite date, le service sera comme suit:

Départs de la ville.		Départs du Lac.	
6 heures A. M.		7 heures A. M.	
7½ " "		8½ " "	
9 " "		10 " "	
10½ " "		11½ " "	
Midi		1 " P. M.	
2 " P. M.		2½ " "	
3 " "		3½ " "	
4 " "		4½ " "	
5 " "		5½ " "	
6 " "		6½ " "	
7 " "		7½ " "	
8 " "		8½ " "	
9 " "		9½ " "	

Les dimanches, les convois partiront toutes les demi-heures, à partir de 2 h. P. M.

Un train à vapeur quittera le dépôt de la ville tous les dimanches matin à 4 heures.

Les passagers qui désirent s'arrêter à la station de Gentilly doivent en avertir le conducteur avant le départ du convoi.

S. H. SCRANTON,
1avril— Surintendant général.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle DES Marchands de la Nlle-Orléans,

No. 104, RUE DU CANAL.

DIX-NEUVIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:—Primes reçues dans l'année expirée le 31 mai 1873, y compris les primes non expirées l'année précédente:

Sur risques d'incendie.............[illegible]
Sur risques de mer..................[illegible]
Sur risques de rivières..............[illegible]

Total des primes......................[illegible]
En moins—primes non expirées......[illegible]

Montant net des primes, 31 mai 1873....[illegible]

[illegible]

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

[illegible]

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.

G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermentés et souscrit pardevant moi, le 9 juin 1873.

P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public.

Le 9 juin, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de déclarer un dividende de QUINZE POUR CENT, COMPTANT, sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 31 mai 1873—dividende qui sera payable le troisième lundi de juillet prochain. Egalement, de payer aux actionnaires, sur demande, un intérêt à raison de DIX pour cent par an sur leurs actions.

— DIRECTEURS. —

P. Maspéro,	David McCord,
S. Z. Relf,	L. F. Générès,
M. Puig,	P. Fourchy,
P. S. Wiltz,	J. J. Fernandez,
D. A. Chaffraix,	J. M. Allen,
	Chas. Lafitte.

10 juin—1 an

BUREAUX DE LA Compagnie "Sun" d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans,

AU No 61 DE LA RUE DU CAMP.

Nouvelle-Orléans, janvier 1873.

Capital payé.....................$500,000.

DIX-SEPTIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1872:

[illegible]

L'actif de la Compagnie est, d'après les taux du marché, comme suit:

[illegible]

Total de l'actif.......................[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

JAS. I. DAY, Président.

THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 27 janvier A. D. 1873.

ANDREW HERO, JR., Notaire Public.

Les Directeurs, à une réunion qui a eu lieu le 27 janvier 1873, ont résolu de payer, comptant, un dividende de Trente pour Cent sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 31 décembre 1872 et qui sera payable le 27 janvier 1873;

De payer, sur demande, aux actionnaires, Dix pour Cent sur le capital de la Compagnie, conformément à la Charte amendée.

L'intérêt des actions se payera, dorénavant, tous les trois mois, c'est-à-dire le premier lundi d'avril, de juillet, d'octobre et de janvier.

Directeurs pour 1873:

John G. Gaines,	B. J. Hart,
Henry Renshaw,	Hugh Wilson,
B. Bisso,	I. N. Marks,
Charles Macready,	W. R. Seymour,
Richard Flower	J. Weis,
R. W. Taylor	J. C. Morris,
J. I. Day,	G. M. Bayly,
James Byrnes,	J. L. Harris,
Lionel C. Levy,	W. B. Schmidt,
L. Alcus,	E. B. Wheelock,
L. H. Joseph,	R. T. Turion,
Scott McGehee,	Isaac L. Haas.

3janv—

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA.

Au No 111 de la rue Gravier.

— Assure contre —

LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES,

Aux plus Bas Taux du Tarif.

A. KIMER BADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

[illegible]

DECLARE:

[illegible]

DIRECTEURS:

Henry Abraham,	S. Katz,
A. Kimer Bader,	Jos. Keller,
A. Baumgarten,	Th. Lilienthal,
[illegible]	[illegible]
J. H. Schwartz,	Chas. Engsfeld,
Louis Schwarz,	M. Frank,
H. Weisenbach,	H. R. Gogreve,
J. B. Wiederman.	

VINGT-QUATRIÈME ETAT ANNUEL —DE LA— Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

24 Mai 1873.

LES Directeurs, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1873:

Primes d'incendie.....................[illegible]
Primes de mer..........................[illegible]
Primes des rivières.....................[illegible]

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.

HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 24 mai 1873.

W. L. EVANS, Deuxième Justice de Paix, Paroisse d'Orléans, Louisiane.

Les Directeurs ont résolu qu'après paiement du quatrième intérêt trimestriel de DEUX ET DEMI POUR CENT sur le CAPITAL de la Compagnie, qu'un DIVIDENDE de TRENTE-TROIS ET UN TIERS pour cent sera payé, COMPTANT, à dater du 16 juin prochain, aux personnes qui se sont assurer, par cette Compagnie et qui ont droit de recevoir le dit dividende.

— DIRECTEURS — Avril 1873:

Thos. A. Adams,	Sam'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy,	C. T. Buddecke,
John Phelps,	P. H. Foley,
A. G. Otey,	Adam Thomson,
H. M. Summers,	Henry Abraham,
P. N. Strong,	Victor Meyer,
Joseph Bowling,	Edward J. Gay,
Jno. M. Sandidge,	Simon Hernsheim,
Simon Forcheimer,	Jos. B. Wolfe,
B. R. Post,	R. T. Turion,
Edward Fishery,	Jno. S. King,
Chas. E. Slayback,	Frederick Camerden,
David Wallace,	J. L. Harris.

27 mai—

Compagnie d'Assurance Mutuelle —DE LA— Nouvelle-Orléans.

Au coin des rues Canal et Camp.

TREIZIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires—

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

J. TUYES, Président.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 10 janvier A. D. 1873.

P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public.

Le 9 janvier 1873, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de déclarer les dividendes comptant suivants, lesquels proviennent du montant net des primes expirées le 31 décembre 1872 et sont payables le troisième lundi de janvier 1873, comme suit:

25 pour cent sur les primes d'incendie.
25 pour cent sur les primes de rivières.

Il a été également résolu de payer aux actionnaires un dividende comptant de 10 pour cent à dater du premier lundi de février 1873.

DIRECTEURS:

Geo. Urquhart,	M. Payne,
O. T. Dugazon,	Placide Forstall,
[illegible]	Aug. Reinach,
T. Reilly Blanchard,	[illegible]
A. Schreiber,	J. R. Schmidt,
Chas. Lafitte,	J. Tuyes.

14 fév—1 an

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NLLE-ORLEANS.

SEIZIÈME ETAT ANNUEL.

De la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à sa charte.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1873.

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.

J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 10 mai 1873.

JAS. FAHEY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré aujourd'hui, un dividende de [illegible] pour cent par action, payable à dater du 16 du courant.

— DIRECTEURS —

A. CHIAPELLA,	L. F. GÉNÉRÈS,
W. B. SCHMIDT,	R. W. ADAMS,
C. KOHN,	J. J. FERNANDEZ,
ED. BURTHE,	F. LABORDE,
A. THIEBAUD,	A. GIRAUD,
J. BAYLE,	E. SALOY,
A. BONNECAZE,	H. BOISBLANC.

Compagnie d'Assurances Mutuelle de la Louisiane.

DIX-NEUVIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:

Total des primes de l'année expirée le 28 février 1873.....................[illegible]

[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit aux taux les plus bas du marché:

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

CHARLES BRIGGS, Président.

J. P. ROUX, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 25 mars 1873.

P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public. No 100 de la rue Gravier.

Les Directeurs ont résolu de payer six pour cent d'intérêt sur les certificats non encore payés de scrip, à dater de Lundi, 12 mai 1873. Le dit scrip sera alors converti en fonds capital, d'après la Charte amendée de la Compagnie.

CHARLES BRIGGS, Président,
ANT. CARRIERE, Vice-Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

Directeurs élus le 27 février 1873.

Chas. Briggs,	Thos. H. Hunt,
Ant. Carrière,	Chs. Haneld,
Geo. A. Fosdick,	D. Jamison,
E. Brugier,	R. S. Howard,
P. Anderson,	Félix Larue,
A. Fontaine,	Aug. Reine,
Geo. W. Dunbar,	Edward Toby,
H. F. Stockmeyer,	Wash. Marks,
Henry J. Vose,	William Knox,
E. Marquesse,	W. S. Bailey,
Chas. Weinhaus,	N. H. Livaudais,
A. Lescouet,	Atwood Violett,
Frank Williams,	A. K. Miller,
Chas. Lafitte,	Edw'd Murphy,
Rudolph Sieg,	J. A. Lam,
W. C. Black,	Pike Weeks,
	Geo. W. Hynson.

SEPTIÈME ETAT ANNUEL —DU— FACTORS AND TRADERS Insurance Company,

Au No. 37 de la rue Carondelet.

Nlle-Orléans, 29 mai 1873.

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publie l'état suivant des affaires de celle-ci pour l'année expirée le 30 avril 1873—savoir:

[illegible]

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

H. DOANE, Président.

ED. A. PALFREY, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANNE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant nous, ce 20 mai A. D. 1873.

EDWARD IVY, notaire public.

Le 21 du courant, à une réunion spéciale des Directeurs, il a été résolu de payer SUR DEMANDE, un SECOND intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT, le 30 avril 1873, ce qui fait dix pour cent par an sur le capital de la Compagnie ([illegible]) et un DIVIDENDE AU COMPTANT de TRENTE-CINQ pour cent aux actionnaires sur le montant ([illegible]) du montant net des primes participantes.

HARMON DOANE, Président.
MOSES GREENWOOD, Vice-Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

— DIRECTEURS —

Moses Greenwood,	John I. Adams,
W. A. Johnson,	Isaac Scherck,
John I. Noble,	R. M. Walmsley,
John Chaffe,	Wm. Morrison,
Richard Milliken,	Jos. W. Carroll,
Samuel E. Moore,	A. Brittin,
J. J. Warren,	J. N. Pace,
B. T. Buckner,	A. H. May,
Sam'l Friedlander,	S. H. Snowden,
M. Frellsen,	T. Lyttl. Lyon,
Wm. S. Pike,	Wm. C. Raymond,
A. A. Yates,	James S. Prestidge,
	Samuel H. Boyd.

26 mai—1an

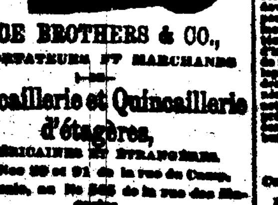

RICE BROTHERS & CO.,

IMPORTATEURS ET MARCHANDS

—de—

Quincaillerie et Quincaillerie d'étagères,

AMÉRICAINES ET ETRANGÈRES.

Aux Nos 89 et 91 de la rue du Camp, Succursale, au No 585 de la rue des Magasins.

Entrepôt, aux Nos 143, 145 et 147 de la rue des Magasins.

OUTILS de charpentiers et de forgerons.
MACHINES et outils de fabricants.
ARTICLES CREUX, en fonte, en étamé et émaillé.
FOURNEAUX de cuisine et RECHAUDS.
Toute espèce d'ARTICLES DE MENAGE.

FABRICANTS DE

ARTICLES en ferblanc battus et vernis de toutes sortes.
FOURNEAUX étabits, Grils, du [illegible]
FOURNEAU Charter Oak, de cuisine, [illegible]

[illegible]

ASSURANCES.

VINGT-UNIÈME ETAT ANNUEL —DE LA— Compagnie Home d'Assurance Mutuelle

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1872.

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

ALF. MOULTON, Président.

A. W. HUNTER, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 16 janvier A. D. 1873.

ANDREW HERO, Jr., Notaire Public.

Les Directeurs, à une réunion qui a eu lieu ce 16 janvier 1873, ont adopté, à l'unanimité, la résolution suivante:

Il est résolu que dix pour cent d'intérêt sur tout le scrip non encore payé soient payés aux personnes [illegible] du dit scrip, à dater du [illegible] février 1873.

ALF. MOULTON, Président.
WM. H. PERKINS, Vice-Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.

DIRECTEURS:

A. Moulton,	Adolph Meyer,
Wm. H. Perkins,	S. J. Kells,
Augustus Block,	Jas. T. Moore,
R. Kerr,	M. C. Randall,
E. M. Morrell,	W. F. Tuit,
Jas. C. Rodgers,	Geo. W. Roper.

Compagnie d'Assurance LA SALAMANDRE.

Bureau No. 25 rue Royale.

SECOND ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie présente l'état de ses affaires:

[illegible]

Net profit.....................[illegible]

ACTIF:

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie faite sur les livres de la Compagnie.

CHAS. ROMAN, Président.

JULES LE MORE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Affirmé sous serment et signé pardevant moi ce treizième jour de janvier 1873.

M. T. DUCROS, Notaire public.

Le Bureau des Directeurs a résolu de payer 10 pour cent d'intérêt annuel sur le capital payé, partir du lundi 17 février 1873.

Il a de plus déclaré les dividendes suivants: Quatre pour cent sur le capital payé, Seize pour cent sur les primes nettes, lesquels dividendes seront placés au crédit des actions, à partir du 17 février 1873.

— DIRECTEURS. —

Chs. Roman,	Félix Grima,
James Wood,	J. A. Fernandez,
Placide Forstall,	Charles Lafitte
T. Reilly Blanchard, Jr.	Emile Dupré,
Christian Roselius,	Clément Millaudon,
François Gueydan,	G. de Feriet,
Felix Limet,	F. A. Gonzales
Jules Aldigé,	Louis Mathé,
W. J. Behan,	I. W. Hemas,
A. B. Voisin,	P. Poutz.

A une réunion des Directeurs tenue le 21 courant, monsieur Chs. ROMAN a été réélu Président à l'unanimité.

JULES LE MORE, Secrétaire.

[illegible]

The Louisiana Immigration AND Homestead Company.

CHARTE.

ARTICLE I.

Nom, Domicile, Représentant légal.

LE nom et le titre de cette Compagnie sera "The Louisiana Immigration and Homestead Company." Son domicile et son principal office devront se trouver dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane.

ARTICLE II.

Fonctions et pouvoirs.

Pendant une période de vingt-cinq ans à partir d'aujourd'hui, la dite corporation aura et transmettra, sous son titre social, le pouvoir de contracter, poursuivre et être poursuivie aussi son titre social, fabriquer et employer un sceau de la corporation; posséder, recevoir, acheter, acquérir autrement, vendre, hypothéquer ou engager, ou aliéner de quelque autre manière, transférer, sous son titre social, toute propriété mobilière ou immobilière, prêter de l'argent sur hypothèque ou sur gage mobilier ou immobilier, nommer et désigner tels administrateurs, directeurs et officiers que ses intérêts et sa convenance pourront exiger; de faire et d'établir tels règlements qui seraient nécessaires et à propos pour la bonne administration et la gestion de ses affaires.

ARTICLE III.

But et Objet.

L'objet et le but de cette Société sont déclarés [illegible]

ARTICLE IV.

Capital Social:—Actions et Versements.

[illegible]

ARTICLE V.

Temps où les Opérations commenceront.

[illegible]

ARTICLE VI.

Bureau des Directeurs.

[illegible]

Bureau de Directeurs, composé entièrement d'actionnaires, dont tous devront être résidents dans l'Etat de la Louisiane. Une majorité de ces Directeurs constituera un quorum pour l'expédition des affaires. Le dit Bureau des Directeurs sera [illegible]

ARTICLE VII.

Premier Bureau:—Premier Comité Exécutif:—Epoque de leur Exercice.

Les actionnaires suivants nommés, formeront le premier Bureau des Directeurs, et occuperont leurs charges jusqu'au troisième lundi de décembre 1873, ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été dûment élus et installés, savoir:

MM. J. B. Price, G. T. Beauregard, D. Warren Brickell, Louis Schneider, E. A. Tyler, Charles Hawkins, J. R. Copes, J. A. Blakemore, James Wallace, J. Lewis, A. A. Maginnis, J. Hanna, [illegible], D. H. Hill, Daniel Dennett, Abel, [illegible], N. Bailey Blanchard, Cyrus Bussey, John A. Taylor, Wm. M. Burwell, A. W. Norwood, Andrew McCallon, Pierre Massard, H. M. Payne, Joseph Pearson, John Oakes, A. Morel.

Les dits Directeurs prépareront un règlement de la Compagnie pour le gouvernement de la Société, [illegible]

Les actionnaires dont les noms suivent, composeront le premier Comité Exécutif, pour rester en office durant la même période:

J. B. Price, G. T. Beauregard, D. Warren Brickell, J. A. Blakemore, James Wallace, J. [illegible].

Les personnes nommées ci-après seront officiers pour la même période, savoir:

J. B. Price, président, G. T. Beauregard, vice-président, [illegible]

ARTICLE VIII.

Election des Directeurs.

[illegible]

ARTICLE IX.

Nomination des Officiers—Leurs salaires.

Le Conseil de Direction, dans sa première session en 1873, et annuellement, dans la suite, nommera un Président, un Vice-Président, un Comité Exécutif de Cinq, et un Secrétaire, un Trésorier, un Avocat, un Ingénieur et tels autres officiers dont les services seront reconnus nécessaires.

Le Conseil aura tout pouvoir pour remplir telle vacance qui pourra se produire dans ses rangs [illegible]

ARTICLE X.

Devoir des Officiers et des Membres du Comité Exécutif:—Président.

Le Président préside toutes les assemblées, il est membre et président du Conseil de Direction, et [illegible]

Vice-Président.

Le Vice-Président remplira la charge et effectuera les fonctions du Président, en l'absence, en cas de mort, démission, révocation, ou empêchement quelconque de ce dernier.

Secrétaire.

Le Secrétaire aura la garde des archives de la corporation, des procès-verbaux du conseil, du comité exécutif, et il tiendra des procès-verbaux complets de ses délibérations. [illegible]

Trésorier.

Le Trésorier recevra les fonds de la Société et les déboursera conformément aux instructions du conseil des directeurs [illegible]

Avocat.

L'Avocat sera le conseiller légal du conseil de direction. Il dirigera les poursuites ou défenses dans lesquelles la Société sera partie.

Ingénieur.

L'Ingénieur, sur les ordres du Président, fera les arpentages et estimations, [illegible]

Comité Exécutif.

Le Comité Exécutif se composera de cinq membres pris dans le Conseil de Direction et choisis par celui-ci. [illegible]

ARTICLE XI.

Transfert d'Actions.

Les actions de cette Société seront considérées comme propriété personnelle et seront transférées sur simple livraison des certificats, émis au favour du porteur.

ARTICLE XII.

Limitation de responsabilité des actionnaires.

Nul actionnaire, en aucun cas, ne sera tenu responsable des dettes ou engagements de la société, au delà du montant de ses actions [illegible]

ARTICLE XIII.

Actionnaires délinquants.

Tout souscripteur ou actionnaire qui négligera ou refusera de payer ponctuellement ses versements à l'échéance, sera passible d'un intérêt à 8 pour cent [illegible]

ARTICLE XIV.

Amendements.—Dissolution.

Les actionnaires de la Société, dans une assemblée générale réunie à cet effet après trente jours d'annonce dans un ou plusieurs journaux publiés en cette ville, pourront faire des modifications, altérations ou amendements au présent acte d'incorporation, ou même dissoudre la société avec le vote à l'assemblée, et avec l'assentiment des trois quarts des votes représentés [illegible]

ARTICLE XV

Etats annuels—Fonds de Réserve—Dividendes.

Le conseil de direction fera publier, tous les ans, dans un ou plusieurs journaux de la Nouvelle-Orléans, un état des affaires de la Compagnie, certifié et signé par le Président et le Secrétaire. Sur les nets profits réalisés par la Compagnie, il sera prélevé cinq pour cent qui formeront le fond de réserve: le surplus sera réparti entre les actionnaires en percevant des dividendes payables par [illegible]

ARTICLE XVI.

Des Corporations comme Actionnaires.

Les corporations pourront devenir actionnaires de cette Compagnie.

ARTICLE XVII.

Liquidation.

A l'expiration de la Charte, ou dans le cas où il en serait décidé comme il est dit ci-dessus, les affaires de cette Corporation seront liquidées par trois commissaires, et la balance divisée parmi les actionnaires en proportion des intérêts respectivement représentés par eux, le tout sous la surveillance et direction des commissaires qui seront nommés par le Conseil de Direction.

ARTICLE XVIII.

Souscription.

Les personnes dont suivent les signatures sont déclarées être les incorporateurs de cette Compagnie: G. T. Beauregard, E. A. Tyler, L. F. Generes, Wm M. Burwell, Joseph A. Blakemore, E. F. Mioton, James B. Price, Louis Schneider, Michel Musson, V. D. King, D. E. Fenn, James Wallace, Ulger Lauve, A. A. Maginnis, Cyrus Bussey, Daniel Dennett, D. Warren Brickell, J. E. Zunts, A. George, J. W. Calhoun, E. J. Ellis, G. W. Hynson, James T. Tucker, Charles Gayarré, J. Pearson, [illegible], A. K. Miller, L. J. Bigby, Charles Hallam, F. J. Herwood.

Je, soussigné, certifie que ce qui précède est l'exacte copie de la charte originale enregistrée dans mon étude.

THEO. GUYOL, Notaire Public.

Je, soussigné, certifie que j'ai examiné l'acte d'incorporation de la "Louisiana Immigration and Home Company," et déclare que, dans mon opinion, le dit l'objet spécifié dans le dit acte sont légaux, et qu'aucune des dispositions du présent acte n'est contraire à la loi.

JOHN MCPHELIN, Avocat de District, pour le 1er District Judiciaire de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 6 février 1873.

Aux Contribuables.

JOHN T. DUFOUR,

69........PASSAGE DE LA BOURSE........6

Entre Bienville et Douane.

Se charge du règlement des Taxes de Ville d'Etat, arriérées ou non, de la [illegible] [illegible]

[illegible] FOUNDRY,

(ETABLISHED IN 1850.)

[illegible]

WE beg leave to inform our friends and the public generally that we are prepared, as formerly, to [illegible]